

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 32411 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 43/02**

(43) Date de publication :
01.06.2011

(21) N° Dépôt :
33451

(22) Date de Dépôt :
20.12.2010

(30) Données de Priorité :
23.06.2008 EP 08158750.3

(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT :
PCT/EP2009/057821 23.06.2009

(71) Demandeur(s) :
SUPERFOS A/S, SPOTORNO ALLE 8 DK-2630 TAASTRUP (DK)

(72) Inventeur(s) :
ABRAHAMSSON, Bertil

(74) Mandataire :
SABA & CO

(54) Titre : **EMBALLAGE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un emballage (1) comprenant un contenant (2) et un couvercle (3) pouvant être scellé au contenant (2). Un bord (4) du couvercle (3) est pourvu d'une tirette (5) facilitant le retrait du couvercle (3) à partir du contenant (2). Le couvercle (3) et la tirette (5) sont moulés d'un seul bloc par injection, et la tirette (5) présente la forme d'un rabat de type grille et pouvant être fléchi pour occuper une position sensiblement verticale. La tirette (5) est formée par un certain nombre de barres espacées, parallèles et interconnectées (7) s'étendant dans une direction sensiblement à angles droits par rapport à la direction de traction de la tirette (5).

ABREGE

L'invention concerne un emballage (1) comprenant un contenant (2) et un couvercle (3) pouvant être scellé au contenant (2). Un bord (4) du couvercle (3) est pourvu d'une tirette (5) facilitant le retrait du couvercle (3) à partir du contenant (2). Le couvercle (3) et la tirette (5) sont moulés d'un seul bloc par injection, et la tirette (5) présente la forme d'un rabat de type grille et pouvant être fléchi pour occuper une position sensiblement verticale. La tirette (5) est formée par un certain nombre de barres espacées, parallèles et interconnectées (7) s'étendant dans une direction sensiblement à angles droits par rapport à la direction de traction de la tirette (5).

(SEPT PAGES)

**SUPERFOS A/S
P.P. SABA & CO., Casablanca**

01 JUIN 2011

32411

WO 2009/156401

PCT/EP2009/057821

EMBALLAGE

5 La présente invention concerne un emballage comprenant un contenant et un couvercle pouvant être scellé au contenant, un bord du couvercle étant pourvu d'une tirette qui facilite le retrait du couvercle du contenant, le couvercle et la tirette étant moulés d'un seul bloc par injection.

Un problème bien connu d'un emballage de ce genre est que la tirette peut interférer avec d'autres emballages lorsque les emballages sont empilés les uns à côté des autres ou que la tirette est très faible ou difficile à saisir pour soulever un couvercle bien scellé au contenant.

10 L'objectif de la présente invention consiste à fournir un emballage ayant des propriétés améliorées sur ce plan-là.

15 A l'égard de cet objectif, l'emballage se caractérise par le fait que la tirette a la forme d'un rabat de type grille flexible pouvant être fléchi pour occuper une position sensiblement verticale et que la tirette est formée par un nombre de barres espacées, parallèles et interconnectées s'étendant dans une direction essentiellement à angles droits par rapport à la direction de traction de la tirette.

20 De cette façon, la structure flexible du rabat signifie que la tirette peut facilement fléchir si d'autres emballages sont empilés près du rabat, et la structure de type grille du rabat peut garantir une bonne friction quand on saisit la tirette avec les doigts et que l'on tire dans la direction de traction. Par ailleurs, vu la structure en forme de grille, le rabat est doté d'une résistance suffisante dans la direction de traction tout en étant en même temps flexible. Puisque la tirette peut fléchir dans une position sensiblement verticale, la force de traction peut être exploitée de façon optimale en enlevant le couvercle du contenant, même si la force de scellement entre le
25 couvercle et le contenant est plutôt grande.

Dans un mode de réalisation, la tirette est rattachée au couvercle le long d'un coin biseauté du couvercle. De cette façon on empêchera de meilleure façon que la tirette interfère avec d'autres emballages empilés à proximité, vu que la tirette peut faire partie d'une forme rectangulaire ou carrée du couvercle.

30 Dans un mode de réalisation, la tirette forme en position relâchée un angle de 45 degrés approximativement avec un plan général du couvercle. De ce fait, la tirette peut être mieux maintenue loin des emballages situés à proximité, ou la tirette peut être plus grande sans interférer avec d'autres emballages.

35 Dans un mode de réalisation, des barres avoisinantes sont interconnectées au moyen d'au moins deux, de préférence trois, nervures séparées qui sont plus minces que les barres dans la direction normale au plan de la tirette. De ce fait, vu le matériau mince des nervures séparées, on peut obtenir une bonne flexibilité de la tirette lors de la flexion de la tirette autour d'un axe parallèle aux barres.

40 Dans un mode de réalisation, la longueur des barres décroît dans une direction distante du couvercle. D'où, le risque d'interférence avec des emballages empilés à proximité est minimisé. En plus, l'utilisateur doit nécessairement saisir le milieu de la tirette, évitant ainsi de charger la tirette excessivement aux bords, où la tirette pourrait rompre.

45 Dans un mode de réalisation, le couvercle a une zone scellante où il est directement rattaché au contenant. Une liaison solide et un scellement entre le couvercle et le

contenant sont ainsi obtenus, tandis que le rabat de type grille flexible garantit que le couvercle est en même temps facile à retirer du contenant.

L'invention sera maintenant expliquée en détail ci-après au moyen de modes de réalisation exemplaires en se référant aux dessins très schématiques, où

5 La figure 1 est une vue en perspective d'un emballage conformément à l'invention, vu de haut.

La figure 2 est une vue en perspective de l'emballage de la figure 1, vu du bas,

La figure 3 est une vue latérale de l'emballage de la figure 1, et

10 La figure 4 est une vue latérale montrant un détail d'un couvercle de l'emballage de la figure 1.

La figure 1 montre un emballage 1 conformément à l'invention. L'emballage comprend un contenant 2 et un couvercle 3 pouvant être scellé au contenant 1. Un tel emballage est en soi bien connu pour le stockage de divers produits, comme par exemple des produits laitiers à consistance molle ou semblable. Le contenant 2 peut être moulé par injection ou par exemple plié dans une pièce de carton et éventuellement muni d'un bac intérieur moulé par injection.

Un bord 4 du couvercle 3 est pourvu d'une tirette 5 facilitant le retrait du couvercle du contenant. Le couvercle 3 et la tirette 5 sont moulés d'un seul bloc par injection, et la tirette 5 a la forme d'un rabat de type grille flexible pouvant être fléchi pour occuper une position sensiblement verticale, de façon à ce que le couvercle 3 puisse être retiré du contenant 2 en saisissant la tirette 5 entre les doigts et en soulevant le couvercle 3.

La tirette 5 est rattachée au couvercle 3 le long d'un coin biseauté 6 du couvercle et est orientée sur cette flexion de liaison dans une direction descendante, de façon à ce qu'elle forme en position relâchée un angle de 45 degrés approximativement avec un plan général du couvercle 3. Toutefois, la tirette 5 peut être agencée à tout endroit approprié le long du bord 4 du couvercle 3.

La tirette 5 est formée par un nombre de barres espacées, parallèles et interconnectées 7 s'étendant dans une direction essentiellement à angles droits par rapport à la direction (D) de traction de la tirette, voir la figure 1, où la direction (D) de traction est indiquée par rapport à la tirette en position relâchée. Toutefois, lorsqu'on tire la tirette 5, elle fléchira vers une position verticale, de façon à ce que la direction de traction soit également verticale. Les barres avoisinantes 7 de la tirette 5 sont interconnectées au moyen de trois nervures séparées 8 qui sont plus minces que les barres 7 dans la direction normale au plan de la tirette, conférant ainsi à la tirette une flexibilité. La longueur des barres 7 décroît dans une direction distante du couvercle. La barre la plus à l'intérieur 7 est rattachée au bord 4 du couvercle 3 au moyen de trois nervures séparées 8 à la façon d'interconnexion des barres 10.

La figure 4 montre un détail du couvercle 3 vu de côté, où la face inférieure de la tirette 5 est visible. Comme on peut le constater, les barres 7 et les nervures séparées 8 sont au même niveau sur la face inférieure de la tirette 5. Comme on peut le constater dans les figures 1 à 3, sur la face supérieure de la tirette 5, les nervures séparées 8 sont abaissées par rapport aux barres 7. Par conséquent, les nervures séparées 8 sont plutôt flexibles par comparaison aux barres 7, facilitant ainsi la flexion de la tirette autour d'un axe parallèle aux barres.

WO 2009/156401

PCT/EP2009/057821

Le couvercle peut avoir une zone scellante qui la rattache directement au contenant. Le contenant 2 peut avoir toute forme appropriée comme ronde, ovale, carrée ou rectangulaire. Sa section peut s'effiler dans la direction descendante.

5

10

15

20

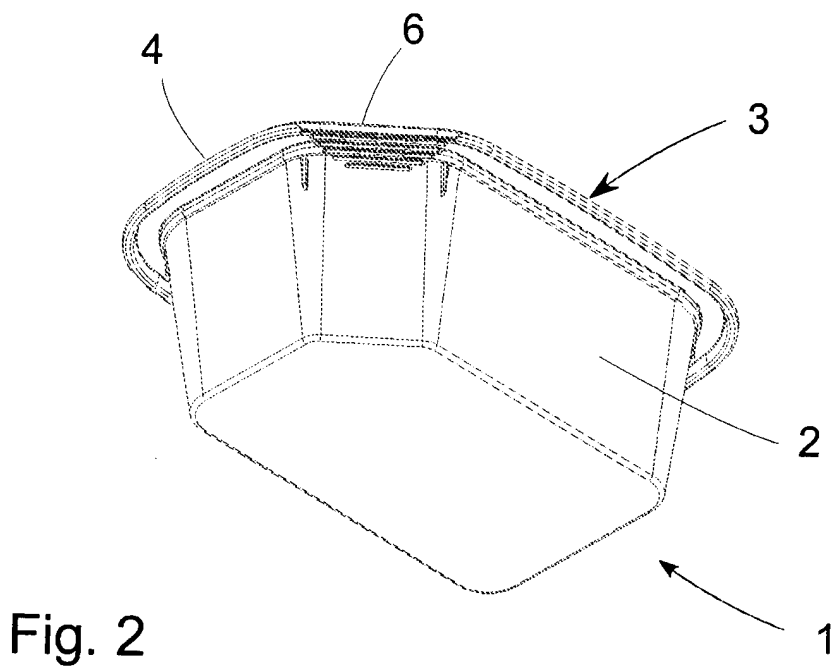
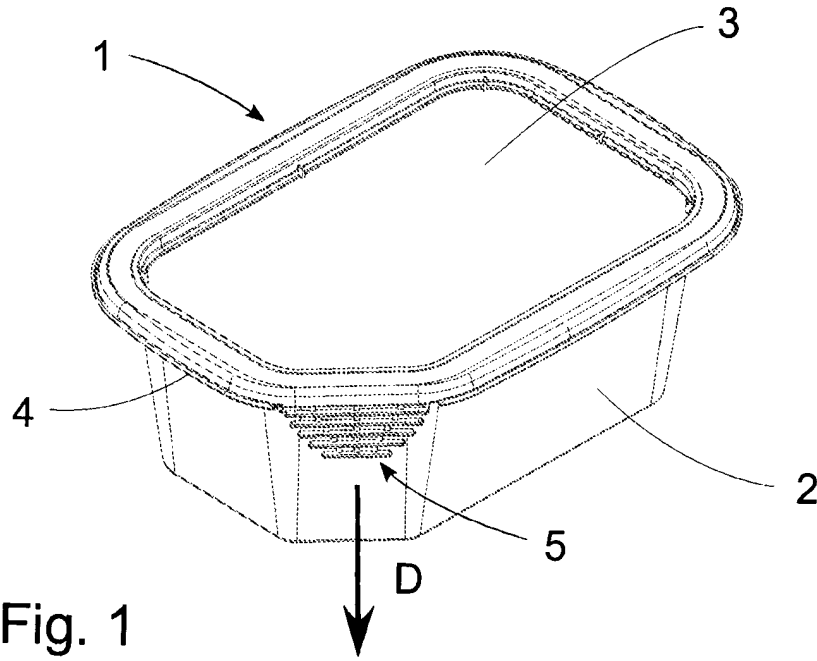
25

Revendications

- 5 1. Un emballage (1) comprenant un contenant (2) et un couvercle (3) qui peut être scellé au contenant (2), un bord (4) du couvercle (3) étant pourvu d'une tirette (5) facilitant le retrait du couvercle (3) du contenant (2), et le couvercle (3) et la tirette (5) étant moulés d'un seul bloc par injection, qui se caractérise par le fait que la tirette (5) a la forme d'un rabat de type grille flexible qui peut être fléchi pour occuper une position sensiblement verticale et que la tirette (5) est formée par un nombre de barres espacées, parallèles et interconnectées (7) s'étendant dans une direction sensiblement à angles droits par rapport à la direction de traction de la tirette (5).
- 10 2. Un emballage conformément à la revendication 1, qui se caractérise par le fait que la tirette (5) est reliée au couvercle (3) le long d'un coin biseauté (6) du couvercle (3).
- 15 3. Un emballage conformément à la revendication 1 ou 2, qui se caractérise par le fait que la tirette (5) forme, en position relâchée, un angle de 45 degrés approximativement avec un plan général du couvercle (3).
- 20 4. Un emballage conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que les barres avoisinantes (7) sont interconnectées au moyen d'au moins deux, préférablement trois, nervures séparées (8) qui sont plus minces que les barres (7) dans la direction normale au plan de la tirette (5).
- 25 5. Un emballage conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que la longueur des barres (7) décroît dans une direction distante du couvercle (3).
6. Un emballage conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que le couvercle (3) a une zone scellante qui la rattache directement au contenant (2).

Nombre de lignes : 140

1/2



2/2

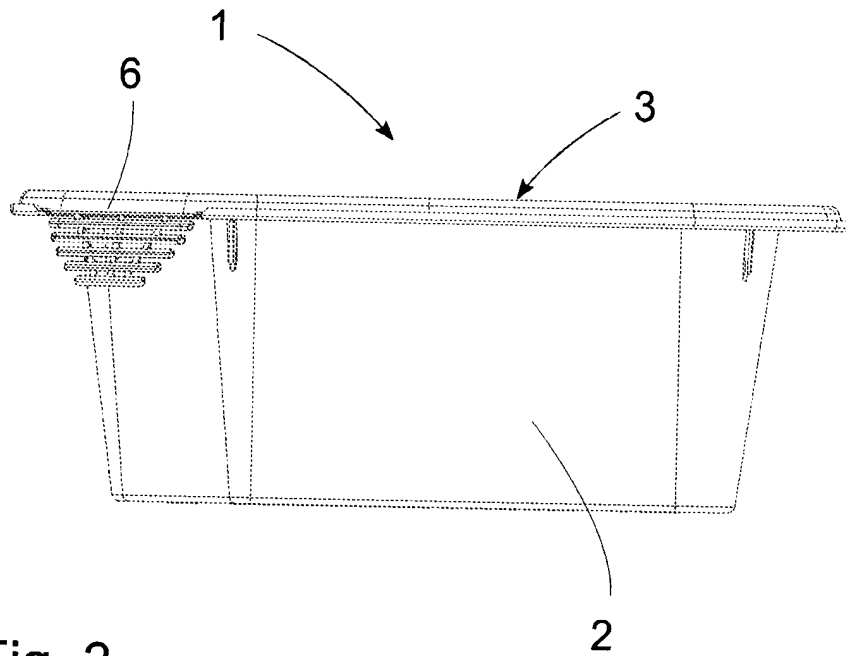


Fig. 3

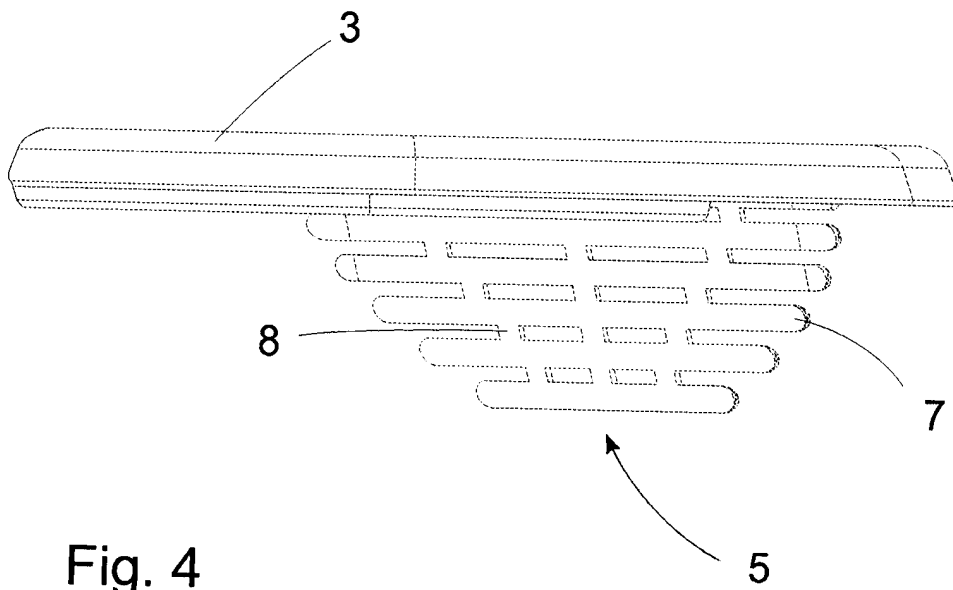


Fig. 4